



Direction de la santé environnementale
et de la sécurité des consommateurs
Programme de la sécurité des milieux
1001, rue Saint-Laurent Ouest
Longueuil (Québec) J4K 1C7

Lévis

6211-04-004

Healthy Environments and
Consumer Safety
Safe Environments Programme
1001, St-Laurent Street West
Longueuil, Quebec J4K 1C7

Le 11 décembre 2006

Notre référence - Our reference
AXS.V1 OF6-1-28

Commission conjointe – Projet Rabaska

a/s Josée Primeau, Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, Québec, G1R 6A6

Objet: Concept de la qualité de vie

Madame,

Le 8 décembre dernier, nous avons reçu par le biais d'Annie Déziel, Coordonnatrice de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, une question de la Commission conjointe pour le projet Rabaska. Nous avons compris que la Commission était intéressée à savoir quelle était la définition du concept de la qualité de vie pour Santé Canada.

Nous avons le plaisir de vous transmettre les éléments suivants à l'annexe 1 du présent document : la définition de la santé de Santé Canada, la définition actuelle de la qualité de vie (actuellement en cours de révision) ainsi que d'autres références sur ce sujet.

En espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Elizabeth Boivin, ing.
Coordonnatrice régionale des évaluations environnementales /
Regional Environmental Assessment Coordinator
Direction de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs /
Healthy Environments and Consumer Safety
Santé Canada - Région du Québec / Health Canada – Quebec Region

Annexe 1 Définition de la santé et concept de qualité de vie

- c.c. Annie Déziel, Agence canadienne d'évaluation environnementale
Dominic Cliche, Agence canadienne d'évaluation environnementale
Suzie Roy, Agence canadienne d'évaluation environnementale
Danielle Gagnon, Directrice régionale, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs
Solange van Kemenade, Conseillère Principale, Déterminants sociaux de la santé, Programme de la sécurité des milieux, Santé Canada
DJ Smith, Chef intérimaire, Service de l'évaluation de l'hygiène du milieu, Santé Canada
Marielou Verge, Gestionnaire régionale intérimaire, Programme de la sécurité des milieux, Santé Canada

ANNEXE 1

Définition de la santé et concept de qualité de vie

Santé Canada a publié en 2004, le *Guide canadien d'évaluations des incidences sur la santé*. Ce guide a été rédigé par le Comité fédéral-provincial-territorial de l'hygiène du milieu et du travail. L'élaboration de ce guide a débuté en 1995 et la version provisoire de 2000 a fait l'objet de consultations dans plusieurs villes du pays. La version finale a été émise en novembre 2004.

Nous voulons tout d'abord présenter la définition de la santé, tel qu'adopté par l'ensemble des intervenants qui ont participé à l'élaboration de ce Guide¹.

1) Santé

« Un état de complet bien-être physique, mental et social, ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

Organisation mondiale de la santé, 1967

et,

« une mesure dans laquelle un particulier ou un groupe peut, d'une part, réaliser ses aspirations et combler ses besoins et, d'autre part, modifier son environnement ou y faire face »

Organisation mondiale de la santé, 1984

Santé Canada utilise l'approche fondée sur les déterminants sociaux de la santé afin d'évaluer les impacts d'un projet sur la santé de la population. Certains déterminants ont trait à l'individu (ex. : l'éducation) et d'autres aux conditions de vie collectives (ex. réseaux de soutien social). Sans être directement identifié comme un déterminant de la santé, la qualité de vie touche plusieurs de ces déterminants et fait donc partie des facteurs qui influencent la santé des individus.

2) Le concept de qualité de vie

Dans le cadre de l'évaluation des incidences sur la santé, le Guide présente le concept de la qualité de vie à travers un ensemble de quatre facteurs² : la perception des individus face à un projet de développement, les paysages, les usages récréatifs et les usages culturels. Nous reprenons ci-après ces éléments, tel qu'ils sont présentés dans le Guide.

Il est à noter que Santé Canada est actuellement en train de réviser cette définition. Une définition plus large englobant des aspects biophysiques est en cours d'élaboration. C'est pourquoi nous présentons également d'autres définitions à la page 5.

¹ Guide canadien d'évaluation des incidences sur la santé - volume 1: Notions fondamentales http://hc-sc.gc.ca/ewh-semnt/pubs/eval/handbook-guide/vol_1/chap_1_f.html#1, p.1-1

² Guide canadien d'évaluation des incidences sur la santé - volume 2: Approches et prises de décisions Annexe B – Section B.2.2 http://hc-sc.gc.ca/ewh-semnt/pubs/eval/handbook-guide/vol_2/appendix-annexe-b_f.html

- **Perception**

Il s'agit ici de la perception qu'ont d'un projet de développement les personnes vivant à proximité d'une zone d'influence ou risquant d'être affectées d'une manière ou d'une autre. La perception qu'a une communauté d'un projet donné peut être négative ou positive mais, dans les faits, les deux sont toujours présentes, ce qui engendre des conflits. Un projet qui n'engendre aucune retombée importante à long terme (les emplois permanents, par exemple) et qui se révèle en outre une source de pollution sera habituellement mal perçu par l'ensemble d'une communauté. Certains types de projets, comme l'aménagement de bâtiments destinés à la production animale ou d'installations de traitement des déchets ou l'implantation d'une centrale nucléaire, suscitent habituellement une perception très négative.

- **Paysages**

Cet aspect fait d'abord référence au paysage naturel et à son aspect visuel, ce qui inclut les zones forestières ou montagneuses, les parcs publics, les espaces verts en milieu urbain ainsi que les lacs ou les cours d'eau. Les paysages naturels agréables donnent à la population la possibilité de se livrer à des activités récréatives et contemplatives, ce qui a un effet relaxant et apaisant. La fréquentation des parcs naturels et la pratique d'activités de plein air (le camping, le canotage, la randonnée en montagne, etc.) , en constante hausse, témoignent de l'importance accordée au contact avec la nature. Le terme « paysage » peut également s'appliquer au milieu bâti, dans la mesure où des bâtiments patrimoniaux ou ayant une valeur culturelle sont mis en cause; la trame agricole peut également être incluse dans le paysage, certains secteurs en culture étant considérés comme ayant une valeur esthétique aussi importante que les milieux naturels à l'état sauvage. Plusieurs types de projets de développement, notamment ceux de nature linéaire (p. ex. les routes, les lignes hydroélectriques, les oléoducs ou gazoducs en surface) ont habituellement un impact négatif sur les paysages. La déstructuration de l'environnement paysager, en plus d'avoir un aspect visuel non attrayant, peut également être une cause de dévaluation des propriétés foncières. De nature très subjective, la perception du paysage variera selon plusieurs variables comme l'âge, le revenu, le sexe, etc.

- **Usages récréatifs**

Les usages récréatifs sont nombreux et comprennent notamment les activités nautiques, la pratique d'activités de plein air, la fréquentation des parcs publics, la chasse et la pêche sportives. Par ailleurs, l'existence de lieux ayant un potentiel récréatif non développé au moment de la présentation d'un projet doit également être considérée. La perturbation ou la limitation de ces usages doit être considérée comme ayant un impact négatif sur la qualité de vie. Par ailleurs, certains projets permettent le développement d'activités récréatives impossibles auparavant; l'utilisation de réservoirs artificiels à des fins récréatives doit être interprétée comme un impact positif.

- **Usages culturels**

Au Canada les usages culturels les plus souvent menacés par les projets de développement ont surtout cours en territoire autochtone. Il s'agit habituellement de lieux de culte ou d'endroits spécifiquement utilisés pour des rassemblements traditionnels périodiques, auxquels il faut également ajouter les anciens cimetières ou des lieux d'inhumation amérindiens. En milieu non

autochtone, la rubrique usages culturels désigne toute construction ayant une valeur patrimoniale ou culturelle (par exemple, les bâtiments ancestraux) ainsi que des lieux comme les cimetières anciens.

3) Autres définitions entourant le concept de qualité de vie

Récemment, Santé Canada a revu également plusieurs définitions de la qualité de vie qui la définisse comme un concept multidimensionnel, englobant plusieurs aspects de la vie de l'individu, dont certains peuvent être associés aux déterminants de la santé. Il est reconnu dans ces définitions que le concept de qualité de vie comporte une partie objective et une partie subjective. D'autre part, les aspects associés à la qualité de vie peuvent varier selon les cultures et les sociétés et même entre les individus appartenant à une même communauté. Le concept de qualité de vie peut être associé également au concept de bien-être. Certains auteurs utilisent indistinctement ces concepts. Voici quelques définitions que Santé Canada a retenues et considère également dans ses analyses :

- Le concept de qualité de vie englobe de multiples dimensions (économiques, sociales, culturelles, biophysiques...) et comporte une part objective qui se traduit souvent par la mesure d'indicateurs et une part subjective qui repose sur le jugement porté par les individus sur leur bien-être. Les recherches concernant la mesure et l'évaluation de la qualité de vie soulignent la diversité des définitions. (André, 2001)
- La plupart des théoriciens de la santé s'accordent pour dire que le concept de qualité de vie aussi bien que celui de bien-être, comprennent au moins cinq aspects de la vie de l'individu, soit les dimensions biologique, psychologique, interpersonnelle, sociale et économique (Agence de santé publique du Canada, 2003).
- Le « Centre for Health Promotion » de l'Université de Toronto a développé une définition de qualité de vie qui met l'accent sur le fonctionnement physique, psychologique et spirituel des individus, leur lien avec l'environnement, et les opportunités pour maintenir et renforcer leurs habilités. La qualité de vie est définie comme suit : « *The degree to which a person enjoys the important possibilities of his or her life* ».

La définition élaborée par le *Centre for Health Promotion* comporte trois domaines de vie (être, appartenir et devenir), chacun incluant trois sous domaines avec des indicateurs associés. Cette définition de qualité de vie comporte aussi une dimension reliée à la qualité de l'environnement qui est définie par les besoins de base que cet environnement satisfait (alimentation, hébergement, sécurité et contacts sociaux), les opportunités que l'environnement offre et les possibilités de contrôle et des choix des individus à l'intérieur de cet environnement.

RÉFÉRENCES

André, Pierre et Dieudonné Bitondo (2001) *Élaboration d'un cadre conceptuel et méthodologique pour l'évaluation intégrée des impacts des projets d'infrastructures linéaires sur la qualité de vie*, Recherche appuyée par le Programme de recherche et de développement de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, Collection de monographies en recherche et développement.

Agence de santé publique du Canada (2003). *Évaluation de la qualité de vie des personnes atteintes de troubles mentaux chroniques : Analyse critique des mesures et des méthodes*. Rapport préparé par Mark J. Atkinson et Sharon Zibin. http://www.phac-aspc.gc.ca/mh-sm/pubs/quality_of_life-qualite_de_vie/annexes_f.htm#ANNEXE%20C consulté le 11 septembre 2006.

Quality of Life Research Unit, Centre for Health Promotion, University of Toronto *The Quality of Life Model*. <http://www.utoronto.ca/qol/concepts.htm> consulté le 8 décembre 2006.

Santé Canada (2004). *Guide canadien d'évaluation des incidences sur la santé – Volume 1 : Notions fondamentales* http://hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/eval/handbook-guide/vol_1/chap_1_f.html#1 et *Volume 2: Approches et prises de décisions*, http://hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/eval/handbook-guide/vol_2/appendix-annexe-b_f.html